



PRO-A

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE

Coiffure et professions connexes

Former

BÉNÉFICIEZ DE SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS !

La reconversion ou promotion par alternance, Pro-A, un dispositif adapté pour :

- développer les compétences de vos salariés en lien avec les évolutions du marché ;
- qualifier les salariés à de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers ;
- former plutôt que recruter.

1 Bénéficiaires

Les salariés **titulaires au plus d'un Bac +2** et :

- en **contrat à durée indéterminée** (CDI) ;
- ou placés en **activité partielle** ;
- ou en **contrat unique d'insertion-CDI**.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée !

2 Formations éligibles

Des formations en alternance permettant d'obtenir :

- une **certification professionnelle identifiée par votre branche professionnelle** comme répondant aux évolutions du marché (voir le détail p.2) ;
- le socle de connaissances et de compétences (**Certificat CléA** ou **CléA numérique**).



À noter :

Il est possible d'effectuer une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en articulation ou non avec la formation pour réduire la durée du parcours de formation.

3 Démarches

Trois étapes pour mettre en œuvre la Pro-A :

- 1 vous identifiez, en lien avec le salarié, la formation appropriée à vos besoins dans la liste de votre branche ;
- 2 vous recherchez un organisme proposant cette formation sur votre territoire ;
- 3 vous formalisez, avec l'appui d'Opco EP, le parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa et adressez votre demande de financement à proa@opcoep.fr



Des outils pour vous accompagner à chacune de ces étapes :

- **Fiche dispositif Entreprise**
- **Fiche dispositif Salarié**
- **Formulaire Cerfa et Notice**
- **Fiche « Cerfa commenté »**
- **Critères de financement de votre branche professionnelle**

Plus d'informations : opcoep.fr

Opco des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.

4 Liste des certifications professionnelles

Votre branche professionnelle a identifié des formations répondant aux besoins d'adaptation des entreprises aux évolutions du marché.

Ainsi, peuvent être financées dans le cadre de la Pro-A les formations visant les certifications professionnelles suivantes :

LIBELLÉ DE LA CERTIFICATION	
CAP métiers de la coiffure	CQP maquilleur conseil animateur*
Mention complémentaire MC5 – Coiffure coupe couleur	BTS management commercial opérationnel (MCO)
Brevet professionnel coiffure	BAC PRO - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
Bac professionnel coiffure	BTS gestion de la PME
BTS coiffure	Titre professionnel assistant ressources humaines
Brevet de maîtrise coiffure	Titre responsable ressources humaines
CQP « Responsable de salon de coiffure »	Titre responsable de gestion des ressources humaines
Bachelor « Coiffure et entrepreneuriat »	Titre professionnel médiateur social accès aux droits
CAP esthétique cosmétique parfumerie	Titre professionnel responsable de petite et moyenne structure
BP esthétique cosmétique parfumerie	Titre professionnel négociateur technico-commercial
Titre conseiller en image	Titre professionnel gestionnaire de paie
Bac pro esthétique cosmétique parfumerie	Titre professionnel assistant de direction
BTS métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie	Socle de connaissances et de compétences professionnelles (certificat CléA)*
CQP Styliste ongulairer*	Socle de connaissances et de compétences professionnelles numérique (certificat CléA Numérique)*

* en cours de renouvellement

5 Conditions de mise en œuvre

Durée du parcours Pro-A	<ul style="list-style-type: none"> Entre 6 et 12 mois en principe ; Jusqu'à 24 mois lorsque le parcours vise l'une des certifications suivantes : CAP métiers de la coiffure, Brevet professionnel coiffure, Brevet de maîtrise coiffure, BTS coiffure, CAP esthétique cosmétique parfumerie, BP esthétique cosmétique parfumerie, BTS métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, BAC PRO esthétique cosmétique parfumerie, BTS management commercial opérationnel (MCO), BAC PRO gestion administration, BTS gestion de la PME, Titre responsable ressources humaines ; Jusqu'à 36 mois pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux.
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Entre 15 % et 25 % de la durée totale de Pro-A avec un minimum de 150 heures ; Au-delà de 25 % pour certains jeunes non qualifiés et bénéficiaires de minima sociaux ainsi que les personnes visant l'une des certifications suivantes : CAP métiers de la coiffure, Brevet professionnel coiffure, Brevet de maîtrise coiffure, BTS coiffure, CAP esthétique cosmétique parfumerie, BP esthétique cosmétique parfumerie, BTS métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie, BAC PRO esthétique cosmétique parfumerie, BTS management commercial opérationnel (MCO), BAC PRO gestion administration, BTS gestion de la PME.
Possibilité de formation en partie hors temps de travail	Dans la limite fixée par un accord d'entreprise ou de 30 heures par an et par salarié (si convention de forfait en jours ou en heures sur l'année : limite fixée à 2 % du forfait).

NB : les durées minimales ne sont pas applicables à la VAE et aux formations visant « CléA » et « CléA numérique ».